

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE **n° SDVE-2020/3/Marigny**

DIRECTION TERRITORIALE CENTRE BOURGOGNE

COMMUNE DE MARIGNY Sur YONNE

Restauration rapide

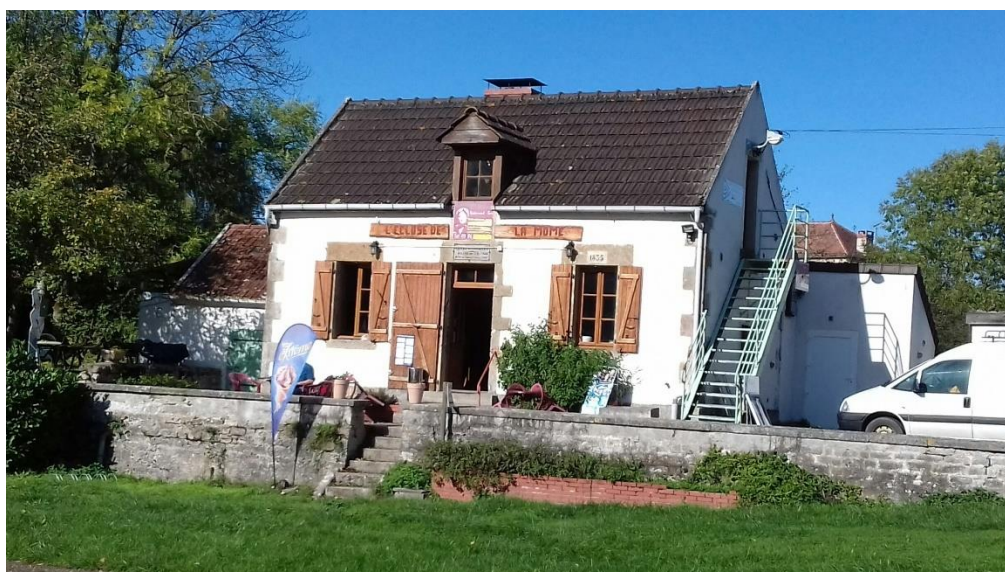
Convention

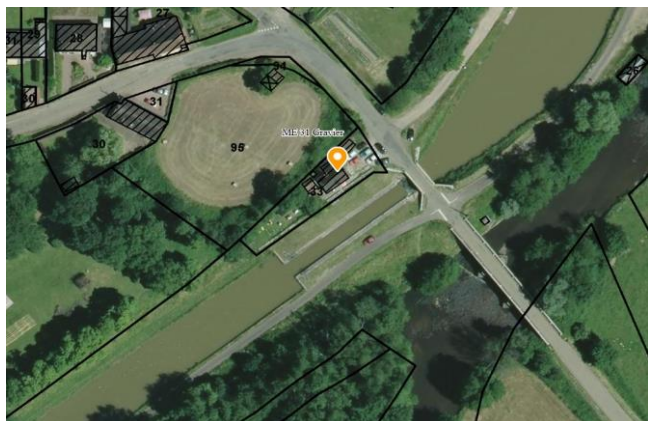
d'occupation temporaire du domaine public fluvial

La direction territoriale Centre-Bourgogne de Voies navigables de France lance un appel à projet sur la maison éclusière n° 31vs de Gravier, en bordure du canal du Nivernais, commune de Marigny sur Yonne. Cette commune se situe à proximité de Corbigny (distance : 3 kms)

L'activité de restauration rapide projetée devra :

- *proposer un service aux usagers du secteur (riverains, plaisanciers, cyclistes, promeneurs, pêcheurs).*
- *contribuer au développement de la voie d'eau*





Publié le	12 mai 2020
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception des candidatures	30 juin 2020 à 16 h 00
Objet de l'occupation	Immeuble bâti : Maison éclusière n° 31 de Gravier
Lieu	Commune de Marigny sur Yonne (58800) Canal du Nivernais Rive gauche PK (point kilométrique) 84.569
Activité recherchée	Voies navigables de France recherche un porteur de projet pour mettre en place dans la maison éclusière n° 31 de Gravier, une activité contribuant au développement et à l'animation de la voie d'eau et de ses abords. L'activité de petite restauration pour les plaisanciers, les promeneurs, cyclistes, pêcheurs et riverains, existante doit être maintenue
Caractéristiques essentielles	Occupation d'un bâtiment de 50 m ² , composé de : <ul style="list-style-type: none"> - 35 m² en rez-de-chaussée avec 1 salle de restauration et 1 cuisine entièrement carrelée - 15 m² à l'étage (non aménagé), - 1 toilettes à l'intérieur du bâtiment et 1 toilettes accès PMR à l'extérieur - 2 petits appentis, non aménagés - 1 terrain d'assiette, d'une superficie de 625 m², pouvant accueillir une terrasse
Type d'autorisation délivrée / durée	Convention d'occupation temporaire de 5 ans (60 mois) à compter du 1^{er} août 2020
Conditions générales d'attribution	L'activité exploitée sur ce site devra contribuer au développement de la voie d'eau et des territoires riverains, elle devra apporter une réelle plus-value à la mise en valeur du canal et au développement du territoire. Redevance minimum basée sur la grille tarifaire VNF : 2020 (indice INSEE 1746), soit 2 892.50 € pour un an Critères de sélection : Analyse du projet présenté Fourniture des pièces demandées Montage financier du dossier Appréciation globale du projet

Dépôt	Par mail à l'adresse suivante : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr Merci d'indiquer la mention « AAP n°SDVE-2020/3/Marigny ne pas ouvrir » dans l'objet	
Pièces à fournir à l'appui du dossier de candidature	<u>Pour tout porteur de projet :</u> - curriculum vitae (personne physique)/document de présentation de l'entreprise ou de l'association - descriptif de l'activité projetée - montage financier du projet	
	<u>Candidat personne physique :</u> - photocopie de pièce d'identité - si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois - justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - photocopie du dernier avis d'imposition Fiche client « personne physique » complétée et signée	<u>Candidat personne morale :</u> - Kbis/statuts pour une association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau de situation fiscale - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années Fiche client « personne morale » complétée et signée
Service à contacter pour renseignement	Voies navigables de France UTI Nivernais-Yonne Antenne de Marigny sur Yonne 4, rue du moulin – 58800 MARIGNY SUR YONNE 03.86.39.00.68 ou 03.86.39.07.68 ou 06.72.30.09.08 uti.nivernais-yonne@vnf.fr Visites sur place possibles	